

CIRCULAIRE 105-18

Le 18 juin 2018

**RAJUSTEMENT DE CONTRAT ANTICIPÉ
Raging River Exploration Inc. (RRX)
Plan d'arrangement**

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (« LA CDCC ») ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA « BOURSE »). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LES ÉMETTEURS CONCERNÉS PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que Baytex Energy Corp. (« Baytex »)(TSX, NYSE : BTE) et Raging River Exploration Inc. (« Raging River »)(TSX : RRX) ont conclu un accord (l'« arrangement ») par la voie duquel le plan d'arrangement de Raging River prendra effet conformément à la *Business Corporations Act* (Alberta). Au terme de la transaction, les porteurs d'actions ordinaires de Raging River (les « actions de Raging River ») recevront, directement ou indirectement, 1,36 action ordinaire de Baytex (« Baytex Shares ») pour chaque action de Raging River détenue.

Selon l'arrangement, les actionnaires de Baytex et de Raging River tiendront leurs assemblées d'actionnaires respectives au mois d'août 2018. La clôture de la transaction est prévue en août 2018.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Gladys Karam
Directrice, Dérivés sur actions
Marchés financiers